

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 05/102 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LES MODALITES ET LES PRINCIPES D'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE DE L'INFORMATION EN CORSE

---

SEANCE DU 3 JUIN 2005

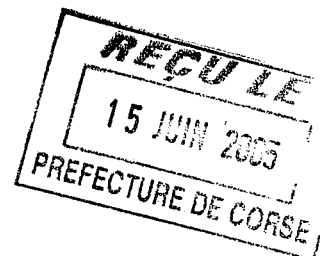
L'An deux mille cinq, et le trois juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
M. ALESSANDRINI Alexandre à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee  
Mme ALIBERTINI Rose à Mme MOZZICONACCI Madeleine  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. GALLETTI José à Mme BURESI Babette  
M. LUCIANI Jean-Louis à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme NATALI Anne-Marie à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mlle PIERI Vanina à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique  
Mme PROSPERI Rose-Marie à Mme SCIARETTI Véronique  
Mme RICCI-VERSINI à Mme GORI Christiane  
Mme SCOTTO Monika à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François  
Mme SUSINI Marie-Ange à M. FELICIAGGI Robert  
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme COLONNA Christine.



**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique,

**CONSIDERANT** la délibération n° 03/194 AC en date du 17 juillet 2003 où l'Assemblée de Corse mettait en lumière la nécessité d'accompagner les usages de technologies de l'information et de la communication, de promouvoir et développer la société de l'information en Corse,

**CONSIDERANT** le plan transitoire des usages et plus particulièrement l'action 3.2.1 de ce plan, approuvé par délibération n° 03/372 AC de la présente assemblée en date du 19 décembre 2003,

**CONSIDERANT** les orientations de la mesure 1.5 du DOCUP intitulée « Accroître les échanges par les technologies de l'information et de la communication ».

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le rapport du Conseil Exécutif de Corse et ses annexes tels qu'ils figurent dans le document joint à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** les modalités et les principes d'élaboration d'un schéma directeur pour le développement de la Société de l'Information en Corse.



**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder au lancement de la démarche d'élaboration du «Livre Blanc de la Société de l'Information», ainsi qu'au schéma directeur afférent en mettant en œuvre le financement nécessaire.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 3 juin 2005

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse

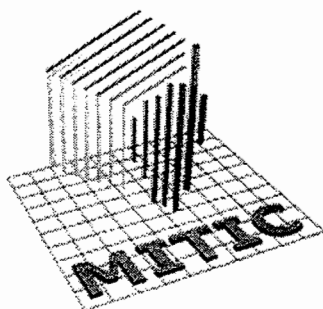


Camille de ROCCA SERRA



**ANNEXE**

**REÇU LE**  
15 JUIN 2005  
PREFECTURE DE CORSE



Collectivité Territoriale de Corse  
Mission des Technologies de l'Information pour la Corse.

**Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse**

**Principes d'élaboration d'un schéma directeur  
pour le développement de la Société de  
l'Information en Corse.**

**Avril 2005**

## TABLE DES MATIERES

1	Préambule .....	7
2	Une nécessité d'agir en faveur du développement de la Société de l'Information	7
3	La gouvernance un des leviers de l'action en faveur du développement de la société de l'information en Corse .....	8
4	La mise en place d'une démarche de schéma directeur .....	8
5	Objectifs du Livre Blanc de la Société de l'information en Corse. ....	9
6	Calendrier de l'approche Livre Blanc de la Société de l'Information en Corse ..	10
7	Moyens mis en œuvre pour élaborer le <i>Livre Blanc</i> .....	10
8	Le contenu du <i>Livre Blanc</i> .....	10
8.1	Société de l'information et dynamique du développement économique	11
8.2	Société de l'information et le Développement social et culturel de la Corse,	11
8.3	Société de l'information au service de l'aide à la personne,	12
8.4	Société de l'information au service du développement durable.	12
9	Conclusion.....	13

## 1 Préambule

A l'ère de la communication instantanée et des réseaux à « haut débit », les entreprises doivent être capables de fonctionner en réseau et accroître leur réactivité, les administrations doivent être en mesure de répondre aux besoins de leurs administrés plus rapidement et plus efficacement, et les individus sont censés être joignables à tout moment et en tout lieu.

A ces exigences, la Collectivité Territoriale de Corse a répondu par l'action, avec un souci d'anticipation au cas où l'offre privée serait insuffisante.

La Collectivité Territoriale de Corse a posé les premiers jalons du développement numérique de son territoire. L'ambition régionale, qui a fait jaillir les premiers projets et a fait naître des dynamiques territoriales est en train de s'amplifier, laissant entrevoir de nouvelles perspectives de développement.

La Collectivité Territoriale de Corse veut jouer un **rôle structurant** dans la mesure où ses compétences l'amènent à s'investir à la fois sur les réseaux (gestion des grandes infrastructures), les usages (enseignement, formation tout au long de la vie) et les services/contenus dans plusieurs domaines (santé, éducation, culture - patrimoine - tourisme....).

Au regard de ces enjeux essentiels, ***il est important pour la collectivité d'envisager la mise en place d'une démarche stratégique d'élaboration d'un schéma directeur de la Société de l'Information en Corse afin de consolider son action.***

Ce rapport présente les enjeux et les principes de cette démarche.

## 2 Une nécessité d'agir en faveur du développement de la Société de l'Information en Corse.

L'union Européenne considère le développement de la société de l'information comme une priorité : ***« Le passage à la société de l'information et à l'économie de la connaissance est indispensable pour que l'Europe tire le meilleur parti des technologies numériques et de l'Internet en terme de croissance durable, d'accroissement de la productivité et de la compétitivité, de création d'emplois et de progrès social et sociétal ».***

Ainsi, réuni à Lisbonne en mars 2000, le Conseil Européen a fixé pour l'Union Européenne l'ambitieux objectif de devenir, d'ici à 2010, ***« l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».***

***Pour la Collectivité Territoriale de Corse l'enjeu est de taille, s'inscrire dans le mouvement de la Société de l'Information c'est se donner les moyens d'envisager son ancrage européen en même temps que de construire son avenir dans une société du savoir et une économie de la connaissance capables de s'affranchir des handicaps qu'ils soient géographiques, démographiques ou économiques.***

A l'issu d'une phase de réflexion qui à débuté en 1999 et qui s'est structurée autour de deux études clés, l'une envisageant un réseau régional, l'autre le développement des usages, la Collectivité Territoriale de Corse a pris conscience qu'il fallait s'investir fortement dans l'aménagement numérique de son territoire. C'est en juillet 2003 que l'Assemblée de Corse engageait son action structurante en même temps que la création de la mission des Technologies de l'Information de Corse (MITIC).

### 3 La gouvernance comme un des leviers de l'action en faveur du développement de la société de l'information en Corse

***Pour maîtriser le développement des technologies de l'information mais aussi l'émergence d'une Société de l'Information en Corse la Collectivité Territoriale doit consolider le pilotage de sa politique autour d'un principe de gouvernance.***

Celui-ci s'exprime par la prise en compte d'un environnement incertain, de plus en plus complexe, requérant des savoirs, des compétences et des informations qu'un seul acteur ne peut plus prétendre détenir seul. Il s'exprime aussi en prenant en compte la mutation de notre économie classique, bâtie sur " l'énergie matière " vers une nouvelle économie fonctionnant sur " l'énergie - information " qui transforme et redéploie la valeur crée par les organisations.

***Pour cela la Collectivité Territoriale doit se donner les moyens de faire les choix politiques pertinents lisibles et de mesurer l'effet de ses choix pour mieux maîtriser sa gouvernance et son avenir.*** Elle doit pouvoir évaluer les retombées qualitatives et quantitatives de ses investissements.

Dans ce contexte, ***la structuration d'un schéma directeur du développement de la Société de l'Information en corse permettra de formaliser les orientations stratégiques régionales.***

Parallèlement la mise en place d'un observatoire du développement de la société de l'information en corse permettra de fournir aux décideurs politiques les mesures de l'effet de ces choix pour envisager les actions correctives adéquates.

Dans sa démarche de gouvernance du développement des TI et de la société de l'information en corse, ***la Collectivité Territoriale devra concerter, associer et éduquer les acteurs en construisant avec eux une intelligence collective en réseau autour d'un projet collectif maîtrisé et gouverné.***

### 4 La mise en place d'une démarche de schéma directeur

***La CTC doit s'engager progressivement dans une démarche de schéma directeur du développement de la Société de l'information.*** Un schéma directeur permettra de valoriser les initiatives existantes, de placer les projets en perspective sur la base d'un triple constat :

1. Les technologies de l'information sont tout d'abord un moyen indispensable de **modernisation de l'action publique locale,**



2. **Le développement de services innovants** tournés vers les besoins locaux permet de construire de « véritables dynamiques de projets intégrés », facilement identifiables par les administrés,
3. **L'aménagement numérique par les collectivités** permet de palier la déficience du marché en anticipant et en quantifiant les besoins de leur territoire mais aussi en aidant les opérateurs à atteindre les zones les moins rentables, faisant émerger une offre diversifiée, à des coûts abordables.

Pour amorcer la démarche schéma directeur **la collectivité doit mettre en œuvre dès l'année 2005, un premier document qui sera intitulé « Livre blanc de la Société de l'Information en Corse »** permettant d'identifier les axes directeurs et de définir les choix stratégiques dans le domaine.

**Le Livre Blanc de la Société de l'Information en corse constituera un document d'action qui sera consolidée par la mise en place d'une démarche dynamique de concertation élargie autour de groupes de travail thématiques ou de communautés de pratique.**

Ainsi le *Livre Blanc* est le document stratégique et opérationnel préalable à la mise en place d'un schéma directeur de la société de l'information. Le schéma directeur correspondra à la consolidation des orientations du *Livre Blanc* par la production de travaux plus spécialisés au sein de différents groupes de travail et communautés de pratiques.

## 5 Objectifs du Livre Blanc de la Société de l'information en Corse.

**Le livre Blanc n'a pas vocation à être un document technique mais au contraire de rendre lisible l'action en faveur de la société de l'information de la CTC vis à vis des élus et du public au sens large.** Ses objectifs sont notamment d'élaborer :

- Un outil de communication destiné à un large public. Un document permettant d'amorcer une prise de conscience et un soutien dans la population.
- Un outil de mise en cohérence de l'action de la CTC, et de consolidation des actions en cours,
- Un instrument de capitalisation des acquis. Un outil de Capitalisation sur l'avenir couplé à l'observatoire régional des Technologies de l'information,
- Un support à la mobilisation collective autour du développement de la société de l'information en corse,
- Un support d'aide à la décision et d'anticipation à l'usage des élus notamment,
- Un fil directeur permettant d'envisager une démarche plus ambitieuse de schéma directeur. Un support intégrable au PADDUC dans le domaine des TI.

Le livre blanc présente de multiples intérêts :

- il permet d'initier la démarche de schéma directeur,

- il représente un moyen d'identifier et de créer un réseau d'acteurs susceptible d'adhérer et d'apporter une contribution active à la politique de la collectivité,
- il permet de consolider un climat d'intérêt autour de la problématique de développement des technologies de l'information,
- il formalise la stratégie en faveur de la société de l'information de la CTC,
- il donne à la Collectivité un outil de communication accessible à tous.

## 6 Calendrier de l'approche Livre Blanc de la Société de l'Information en Corse

***Le Livre Blanc de la société de l'information sera finalisé avant la fin 2005, mois d'octobre souhaité, sous la maîtrise d'ouvrage de la mission TI de la Collectivité (MITIC).***

Au mois d'octobre 2005 (au plus tôt), un séminaire d'une journée sera organisé afin de rendre compte des travaux mais aussi informé et préparer les travaux à venir. Le Livre Blanc livré au moment du séminaire sera ensuite soumis au vote de l'Assemblée de Corse.

Une fois le contenu du *Livre Blanc* validé par l'Assemblée de Corse, le document fera l'objet d'une large diffusion sous format papier et électronique.

## 7 Moyens mis en œuvre pour élaborer le *Livre Blanc*

***La MITIC est en charge de la maîtrise d'oeuvre de la démarche d'élaboration du Livre Blanc.***

Elle mobilisera une assistance à la maîtrise d'ouvrage afin de l'accompagner dans la démarche d'animation et de rédaction du document.

Elle pourra constituer mobiliser les groupes de travail nécessaire à la réalisation de sa mission. Pour cela la MITIC mettra en œuvre un site Internet dédié aux travaux *Livre Blanc* et à la mise en réseau des groupes de travail.

***La MITIC agira avec la le service de Communication de la CTC afin d'organiser le séminaire de restitution des travaux ainsi que la diffusion du Livre Blanc une fois que celui-ci sera approuvé par le conseil exécutif et l'assemblée de Corse.***

## 8 Le contenu du *Livre Blanc*

Le livre blanc essaiera de répondre à plusieurs questions liées au développement de la société de l'information en Corse :

- Qu'attendre de la société de l'information pour la Corse ?
- Qu'attendre des synergies susceptibles de se développer entre acteurs grâce à la mise en réseau ?
- Qu'attendre de la Société de l'information en terme de développement économique, social et culturel ? comment prendre en compte cette approche mosaïque ?

- Comment la société de l'information permet de consolider la crédibilité du développement économique ?
- Quels sont les leviers pour agir en faveur de la qualité et durabilité de l'emploi mais aussi en faveur de la confiance (des investisseurs notamment) dans l'économie corse.
- La société de l'information pour éviter des développements économiques polluants ?
- Quel sera le poids de l'action de la Collectivité en faveur de la réduction de la fracture numérique ?
- Comment s'insère la démarche de la Collectivité vis à vis des cadres de référence nationaux et européens ?

Dans ce cadre, « **le Livre Blanc** » **abordera 4 grands thèmes** :

- 1. Société de l'information et dynamique du développement économique,**
- 2. Société de l'information et le Développement social et culturel de la Corse,**
- 3. Société de l'information au service de l'aide à la personne,**
- 4. Société de l'information au service du développement durable.**

Dans cette réflexion trois problématiques transversales feront l'objet d'une attention particulière :

- la résorption de la fracture numérique et l'accessibilité au « haut débit »,
- les orientations de l'UE dans le cadre de la politique de cohésion,
- les 8 axes thématiques définis dans le cadre des orientations de la mesure 1.5 du DOCUP.

#### 8.1 Société de l'information et dynamique du développement économique

Ce thème s'attachera à identifier comment les technologies de l'information peuvent agir comme facilitateur :

- De l'insertion de l'activité économique de la corse dans le marché intra européen, euro méditerranéen et le commerce international,
- De la qualité de l'emploi (valeur ajoutée et durabilité),
- De la formation continuée, « tout au long de la vie »,
- De l'intégration recherche – développement -innovation – transfert,
- De la compétitivité par l'amélioration de la productivité,
- De la modernisation des administrations et des institutions,
- De l'attractivité du territoire par la confiance vis à vis des investisseurs,
- Décloisonnement des acteurs, des territoires et de l'île.

#### 8.2 Société de l'information et le Développement social et culturel de la Corse,

Ce thème se déclinera autour des problématiques ci-après :

- Les TI vecteurs de la création de nouveaux services et d'intermédiation,

- Les TI au service de l'appropriation du patrimoine, de l'identité et de la diversité,
- Les TI comme levier de la formation et de l'éducation,
- L'accessibilité de la société de l'information à tous les publics et la démarche d'appropriation des TI,
- Faciliter et enrichir les relations administrés - administration. Citoyens - élus. Associations,
- Efficacité des dispositifs de santé,
- Lutte contre l'exclusion et l'isolement,
- E-transformation des territoires.

### 8.3 Société de l'information au service de l'aide à la personne,

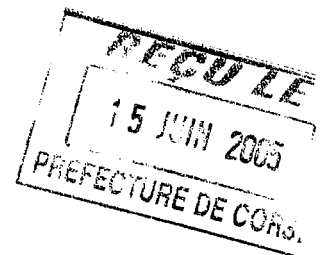
Le Livre Blanc explorera comment la société de l'information contribue :

- Au diagnostic et aux soins à domicile,
- A l'aide familiale,
- A l'enseignement à distance,
- A l'aide aux personnes âgées,
- A l'amélioration du dispositif de retour à l'emploi,
- A la lutte contre l'exclusion,
- A la lutte contre l'insécurité ou à la mise en place de dispositifs de sécurité,
- A la lutte contre les incendies et les risques.

### 8.4 Société de l'information au service du développement durable.

Dans le cadre de cette thématique le Livre Blanc explorera comment les TI s'inséreront dans les domaines ci-après :

- Anticipation des risques naturels et la gestion des crises, la surveillance des pollutions,
- Gestion des transports en commun et propres,
- Réduction de la consommation énergétiques et à la promotion des énergies renouvelables,
- Gestion de l'eau,
- Lutte contre l'abandon des zones rurales et l'exode rural,
- Préservation de la biodiversité et protection du littoral,
- Systèmes d'alerte feu de forêt,
- Gestion touristique,
- Agriculture de qualité et la production identitaire.
- Développement de partenariats et de centres de compétences
- Adhésion à de grands réseaux



## 9 Conclusion

***Il est demandé à l'assemblée de Corse d'autoriser la mission TIC de conduire l'action « Livre Blanc de la Société de l'Information en Corse ». D'autoriser le Président du Conseil Exécutif à individualiser les crédits nécessaires pour pourvoir à la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à l'organisation du séminaire prévu à l'automne 2005.***

***La démarche « Livre Blanc » étant considérée comme l'amorçage d'une réflexion sur un schéma directeur et sur la gouvernance du développement de la Société de l'information en Corse.***

***Cette démarche ne pourra réussir sans associer largement les acteurs régionaux autour d'une démarche collective de réflexion et d'enrichissement mutuel.***